

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N° 76-21 du 27 Janvier 1976

chargeant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;

DECRETE :

Article 1er .- Pour compter du Vendredi 23 Janvier 1976, le Capitaine BIAOU Adolphe, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, pendant l'absence du Capitaine François KOUYAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 27 Janvier 1976

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 13 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.5
DPE-DGAJL-INSAE 6 - JORD 1 - BPD 2 - CNER 4 -